



## Réclamation pour amende

Par **Yonathan**, le **28/07/2022** à **10:49**

Bonjour

J'ai reçu une amende le 21 juillet 2022 de 375 euros réduite à 300 euros si je paie avant 45 jours

Le pv précise que mon véhicule circulait sur une voie réservée au transport public Art R412-7 du code, la route .

Aucun lieu de l'infraction n'est mentionné sur le pv

Est ce que je peux avoir le numéro de la loi qui stipule que le lieu exact de l'infraction doit être précisé sur le pv .

Merci

Benchetrit

Par **janus2fr**, le **28/07/2022** à **13:42**

Bonjour,

Si l'amende est de 375€, c'est qu'il s'agit d'une amende majorée suite au non paiement de l'amende forfaitaire (135€). Pourquoi avoir attendu ???

Par **Cousinnestor**, le **29/07/2022** à **18:11**

Hello !

**Yonathan**, peut-être pourriez-vous nous reproduire les différentes indications déterminantes de cet avis de contravention en l'anonymisant bien sûr (et même nous dire juste pour nous si vous pensez avoir effectivement circulé sur une voie de bus le jour probablement indiqué sur le PV) ?

A+